

Le compte-rendu de réunion de chantier, établi par le maître d'œuvre ou son représentant a valeur d'instruction pour toutes les observations formulées envers les entreprises. En l'absence de remarques écrites dans un délai de 8 (huit) jours ou à la réunion suivante, le présent compte-rendu sera considéré comme accepté par tous les destinataires.

INTITULE DE L'AFFAIRE :

## Interconnexion de l'alimentation en eau potable de Jarnac et de Triac Lautrait et réhabilitation du réseau d'assainissement avenue du Général Leclerc à Jarnac

### Secteur entre le PR des Trois Jeannettes et le château d'eau de Jarnac

NOM DU REDACTEUR : Fabrice PIGEAU

SAINTES, le 15 décembre 2022

AFFAIRE N° : 20.010.16

N/REF : FP/22/M12002

### Compte rendu de la réunion de chantier du 15 décembre 2022

Participants	Téléphone	E-mail	Présent	Diffusion
<b>Maître d'Ouvrage</b> <b>Grand Cognac</b>	05.45.35.12.29			
Monsieur LOLMEDE		<a href="mailto:philippe.lolmede@grand-cognac.fr">philippe.lolmede@grand-cognac.fr</a>		X
Monsieur CESBRON	07.87.13.02.48	<a href="mailto:damien.cesbron@grand-cognac.fr">damien.cesbron@grand-cognac.fr</a>	X	X
Monsieur MALLET	06.72.81.18.54	<a href="mailto:alain.mallet@grand-cognac.fr">alain.mallet@grand-cognac.fr</a>		X
<b>Commune de Jarnac</b>	05.45.81.08.11	<a href="mailto:mairie@ville-de-jarnac.fr">mairie@ville-de-jarnac.fr</a>		
Monsieur GESSE				X
Monsieur CHARRIER	06.37.05.75.99	<a href="mailto:charrier.claude@orange.fr">charrier.claude@orange.fr</a>		X
Monsieur JOLY	06.10.31.29.66	<a href="mailto:phillippe.joly@wanadoo.fr">phillippe.joly@wanadoo.fr</a>	X	X
<b>Services Techniques</b>				
Monsieur BATY	06.70.48.15.94	<a href="mailto:responsable.st@ville-de-jarnac.fr">responsable.st@ville-de-jarnac.fr</a>	X	X
Monsieur LEGRIS	06.32.08.12.63	<a href="mailto:l.legris@ville-de-jarnac.fr">l.legris@ville-de-jarnac.fr</a>		X
Madame SAUVION	06.70.48.15.96	<a href="mailto:c.sauvion@ville-de-jarnac.fr">c.sauvion@ville-de-jarnac.fr</a>		X
<b>Agence Départementale de l'Aménagement de Jarnac</b>	05.16.09.50.33			
Monsieur PEROT		<a href="mailto:jfperot@lacharente.fr">jfperot@lacharente.fr</a>		X
Monsieur LAUVIGE	06.31.63.98.31	<a href="mailto:jplauvige@lacharente.fr">jplauvige@lacharente.fr</a>		X
<b>Maître d'Oeuvre</b> <b>HECA</b>	05.45.68.51.00			
Monsieur BOIS	06.75.44.63.45	<a href="mailto:m.bois@heca.fr">m.bois@heca.fr</a>	X	X
<b>ATMO Ingénierie</b>				
Monsieur PIGEAU	07.87.89.82.81	<a href="mailto:fabrice.pigeau@atmo17.fr">fabrice.pigeau@atmo17.fr</a>	X	X
Monsieur NICOLAI	06.63.46.79.46	<a href="mailto:richard.nicolai@atmo17.fr">richard.nicolai@atmo17.fr</a>		X
<b>Exploitant Jarnac</b> <b>AGUR</b>				
Monsieur THOMAS	06.88.80.91.04	<a href="mailto:julien.thomas@agur.fr">julien.thomas@agur.fr</a>		X
Monsieur YUNTA	06.65.61.72.10	<a href="mailto:j.yunta@agur.fr">j.yunta@agur.fr</a>		X
Monsieur PEZERE	06.82.88.67.32			
<b>Entreprises</b>				
<b>SOGEA Sud-Ouest hydraulique</b>	05.45.69.06.85			
Monsieur EVENOU	06.03.49.28.77	<a href="mailto:gilles.evenou@vinci-construction.fr">gilles.evenou@vinci-construction.fr</a>		X
Monsieur ROUGIER	06.19.23.31.72	<a href="mailto:cedric.rougier@vinci-construction.fr">cedric.rougier@vinci-construction.fr</a>		X
<b>CANASOUT</b>				
Monsieur BARRILLOT	06.74.35.03.33	<a href="mailto:jerome.barrillot@canasout.fr">jerome.barrillot@canasout.fr</a>		X
Monsieur MOTHES	06.07.81.84.52	<a href="mailto:xavier.mothes@canasout.fr">xavier.mothes@canasout.fr</a>	X	X
Monsieur CHOVAUX	06.45.27.89.92	<a href="mailto:n.chovaux@canasout.fr">n.chovaux@canasout.fr</a>	X	X

## 1. Observations sur le précédent compte rendu

Sans objet.

## 2. Avancement des travaux

Entreprise CANASOUT : début des travaux de pose des canalisations le 03/10.

Pose des réseaux EU (hors branchements) et AEP fonte 250 réalisée sur 640 mètres environ depuis R2. Pose de la canalisation AEP fonte 200 réalisée sur 160 mètres environ. Réfection provisoire en enrobé à froid réalisée jusqu'à l'angle de la rue des Epiciers. Reprise du branchement AEP du Château réalisée partiellement (intervention en partie privative pour passage nouvelle canalisation depuis le mur de la cave).



## 3. Situation administrative

Notification : marché n°CA22080 notifié le 29/06/2022.

Ordres de service : délai d'exécution des travaux de 14 mois.

- N°1 de préparation des travaux délivré le 18 juillet 2022 pour un délai de 2 mois.
- N°2 de démarrage des travaux délivré le 12 septembre 2022 pour un délai de 14 mois.

Sous-traitants : les sous-traitants devront être déclarés.

Arrêtés de voirie :

=> **RD 941 - Avenue du Général Leclerc : arrêté pris le 06/10/2022 (route barrée). Validité du 14/10/2022 au 17/02/2023.**

## 4. Coordination, observation, décisions

### 4.1. Constat

Lors de la visite de chantier, il a été constaté les éléments suivants :

- **Pose des réseaux AEP (fonte 200 et 250) et EU (PP 200) en cours au niveau de R13.**
  - Personnel présent : 5 compagnons.
  - Matériel mis en œuvre : 2 pelles, 1 chargeuse, 1 camion et 1 cylindre.
  - Profondeur de la tranchée : 1,60 m pour la tranchée EU et 1,30 m pour la tranchée AEP en épaulement.
  - Blindage : mis en place.
  - Nature du terrain : structure de chaussée puis marnes argileuses.

- Contraintes particulières : /.
- Géotextile et grillage avertisseur : mis en place.
- Découpage de chaussée : rabotage réalisé sur une largeur de 2,20 mètres depuis R10.
- Signalisation en place pour réalisation des travaux sous route barrée au niveau de la RD 941.



## 4.2. Implantation des ouvrages

Avenue de l'Europe / Intersection rue des Épiciers => réalisation des travaux en route barrée  
Pose des réseaux sur la demi-chaussée côté droit => **terminée le 30/11** (hors branchements).

**Le 19/10**, validation de la reprise des branchements EU et AEP entre R2 et R5. Avec notamment pose de tampons D400 pour les tabourets EU située dans les zones de stationnement de véhicules.

**Le 26/10**, le propriétaire de l'habitation situé au n°700 (1<sup>ère</sup> habitation à gauche) demande le déplacement de son tabouret de branchement.

Pour le réseau d'eau potable, poursuite de la pose de la canalisation fonte DN 250 + basculement des branchements AEP sur la canalisation fonte DN 150.

**Le 30/11**, le regard de branchement AEP de la parcelle n°176 sera déplacé à l'angle droit de la parcelle dans le chemin empierré => validation avec le propriétaire.

**Le 16/11**, validation de l'emplacement de la vanne de sectorisation à poser sur la canalisation 150 fonte.

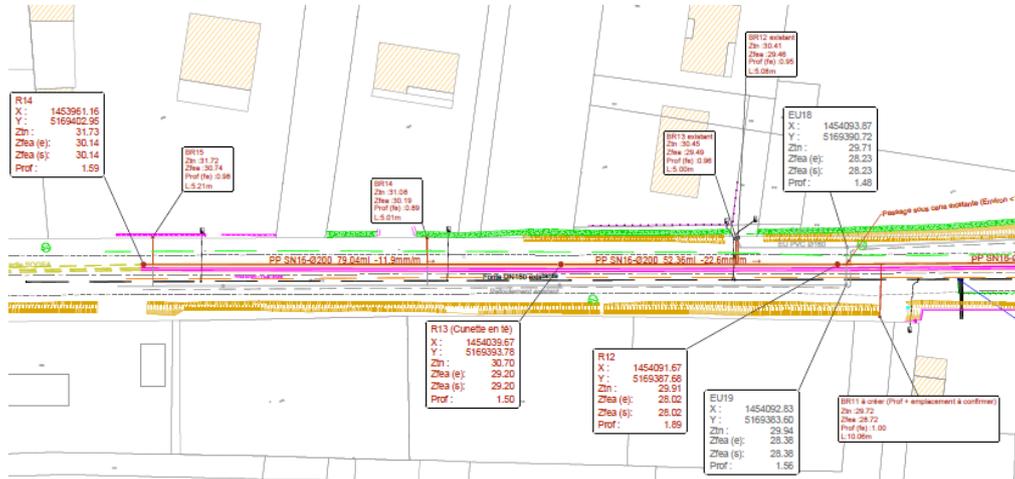


**Le 9/11**, la sortie d'emprise de la canalisation fonte DN 200 en attente, rue des Épiciers, est validée jusqu'au niveau du coffret électrique à droite.



Intersection rue des Épiciers / Station de lavage => réalisation des travaux en route barrée

Poursuite de la pose des réseaux sur la demi-chaussée côté droit => **en cours le 14/12**. Pour le réseau d'assainissement, pose de canalisations en polypropylène Ø 200 SN16 (avec croisement du réseau existant) et reprise des branchements conformément au plan d'exécution (indice B). L'entreprise CANASOUT posera les réseaux jusqu'au regard R14.



Pour le réseau d'eau potable, poursuite de la pose de la canalisation fonte DN 250 + canalisation fonte DN 200 en attente à partir de la rue des Épiciers. La localisation du branchement du château (en Ø 40) est à confirmer => **vu sur site le 30/11 avec le propriétaire**.

Station de lavage / angle rue de la Côte (travaux SOGEA) => réalisation des travaux en route barrée

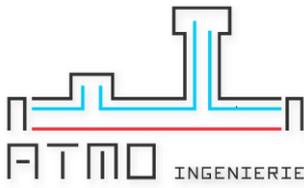
Poursuite de la pose des réseaux sur la demi-chaussée côté droit sur l'ensemble du linéaire. Pour le réseau d'assainissement, pose de canalisations en polypropylène Ø 200 SN16 en axe de la future demi-chaussée et reprise des branchements conformément au plan d'exécution (validé le 21/11).



Les antennes des rues perpendiculaires (Impasse des Marronniers, impasse Saint-Cybard et rue de la Paix) seront reprises jusqu'en sortie d'emprise du futur aménagement.

Une amorce en attente en polypropylène Ø 160 SN16 sera créée à droite du n°59bis pour le raccordement futur d'un lotissement.





Le MOA transmettra une fiche de prospection pour le raccordement des habitations situées au n°1 bis et 27 bis afin de positionner les boîtes de branchement.

Les travaux de pose des canalisations d'eau potable dans l'enceinte du Château d'eau feront l'objet d'un piquetage ultérieur.

### **4.3. Points particuliers**

#### **Panneaux d'informations :**

Les panneaux d'informations sont en place sur le chantier au niveau du rond-point de la Belloire, ainsi qu'à l'angle de la rue Pasteur et de la rue Condé => complément réalisé le 25/10 pour indiquer la direction d'Angoulême des deux côtés.

Lors de réalisation des travaux entre la station de lavage et la rue de la Côte, une signalisation spécifique et évolutive sera mise en place par l'entreprise SOGEA pour l'accès à la station de lavage et la station essence.

#### **Ramassage ordures ménagères :**

Sur le secteur des travaux en route barrée, les entreprises laisseront la possibilité de passage du camion de ramassage. Une collecte en porte à porte sera maintenue à minima jusqu'à la station de lavage. En complément, des bacs seront mis en place pour le regroupement des sacs de déchets => un plan a été présenté en réunion publique pour information auprès des riverains.

Un point a été fait le **19/10** avec M. PELISSON de l'entreprise Paprec pour la gestion de la collecte lors de l'intervention en route barrée avec l'entreprise Canasout. Un nouveau point a été fait le **23/11** pour anticiper l'intervention de l'entreprise SOGEA courant janvier.

#### **Habitations non raccordées au réseau de collecte des eaux usées :**

Suite aux courriers envoyés par Grand Cognac et au contrôle de l'exploitant, sur le secteur de travaux de l'entreprise CANASOUT, une seule habitation n'est pas raccordée (n°76 à côté du château) et un branchement neuf sera créé.

Pour le secteur de travaux de l'entreprise SOGEA, deux habitations ne sont pas raccordées aux n°1bis et 27 bis.

#### **Information des riverains :**

Une réunion publique d'information a été organisée le 05/09/2022 avec les riverains. Elle a été précédée d'une rencontre avec les entreprises et institutions (Sécurité Civile) impactées par le chantier. En complément de la signalisation de chantier, des panneaux : commerces ouverts pendant les travaux seront mis en place.

Un accès permanent doit être maintenue pour la Sécurité Civile.

#### **Signalisation de chantier :**

Le **9/11**, la mairie de Jarnac demande une amélioration de la visibilité, la nuit, de la signalisation en route barrée à l'angle de l'avenue de l'Europe. Des panneaux zebra réfléchissant ont été rajoutés par l'entreprise.

#### **Desserte de la zone constructible au niveau des Chabannes :**

La mairie de Jarnac précisera lors de la réunion de chantier du **06/01/2023** si l'amorce doit être posée en traversée de voirie à partir du R13.

#### 4.4. Points techniques

En remblaiement supérieur (hors zone de pose sous accotement), il sera mis en place **uniquement** de la GNT2 => validation des FPT le 12/09 par l'ADA de Jarnac. **L'entreprise restera vigilante sur le taux d'humidité de la GNT avant mise en œuvre.**

L'intervention au niveau de chaque branchement (EU et AEP) sera validée préalablement avec l'exploitant.

Les robinets de prise en charge pour les branchements AEP sont avec prise par le dessus.

Les anciennes bouches à clefs seront supprimées.

Profondeur des tabourets de branchements => dans la mesure du possible celle-ci sera au minimum de 0,60 m avec si-besoin déplacement des emplacements actuels pour permettre un raccordement en fil d'eau de la canalisation venant de la partie privative.

#### 4.5. Installation de chantier

La localisation de l'installation de chantier pour l'entreprise CANASOUT est sur le terrain de moto-cross dans la ZI de Souillac.

La localisation de la zone amiante (pour les travaux sur le réseau d'assainissement) reste à valider avec l'entreprise SOGEA.

#### 5. Hygiène et sécurité

Les arrêtés de voirie seront visiblement affichés à l'entrée du chantier => **ok le 14/12**.

Les accès du chantier seront **protégés** et la signalisation sera **adaptée** durant les périodes d'absence du personnel sur le chantier, **notamment pour les congés d'hiver** (une double signalisation sera mise en place au niveau de la fouille => barrières + baliroads **lestés**).

#### 6. Planification

La planification des travaux est la suivante :

**Fin de semaine 50** : poursuite de la réalisation de la réfection provisoire en enrobé à froid. Poursuite de la pose des réseaux entre R13 et R14.

**L'entreprise CANASOUT sera en congés du 15/12 au soir au 05/01 au matin.**

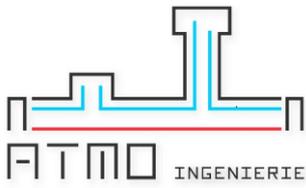
**Semaine 1** : Poursuite de la pose des réseaux entre R13 et R14.

L'entreprise SOGEA interviendra courant janvier à partir du R14 après la fin de la pose de la ligne principale par l'entreprise CANASOUT.

#### 7. Contrôles techniques

Validation le 19/10, par le MOE, de l'essai de pression (à 6 bars) sur la canalisation de refoulement en attente.

Les contrôles suivants seront effectués en cours et en fin de chantier par des prestataires ayant une habilitation COFRAC :



- ✓ Contrôle de compactage des tranchées => 1<sup>ère</sup> intervention réalisée le 21/10. **Un point est non conforme** (matériaux à priori trop secs, des contrôles complémentaires seront réalisés ultérieurement). En accord avec l'ADA, les matériaux de remblaiement validés continueront à être mis en œuvre. **Les contrôles réalisés le 5/12 sont conformes oralement. En attente du rapport.**
- ✓ Inspection vidéo et tests d'étanchéité.

## 8. Documentation/Plans

### Documents remis :

- ◆ Cf fiche visa n°3.

### Documents à remettre par les entreprises :

- ◆ Cf fiche visa n°3 ;
- ◆ **Fiche essai de pression canalisation AEP en PEHD.**

## 9. Intempéries, retards et autres

Nombre de jours d'intempéries : 1 le 21/11.

Nombre de retards ou d'absences aux réunions : /

## 10. Prochaine réunion

La prochaine réunion de chantier est programmée le **vendredi 6 janvier 2023.**

Rendez-vous à **8h30** sur le chantier.

Pièces jointes : /.

**Fabrice PIGEAU**